

L'ECRITURE D'UNE CHARTE

1.1 QUI PEUT ECRIRE UNE CHARTE ?

Toutes les structures territoriales de la FSCF : comités régionaux, départementaux et associations.

1.2 QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

C'est une liste d'engagements et d'actions sur lesquels la structure, par l'intermédiaire de son président, s'engage. Cette charte varie selon le profil :

- Association : charte de l'engagement écoresponsable
- Comité (départemental ou régional) : charte RSO des comités.

1.3 QU'EST-CE QU'UN ENGAGEMENT ?

C'est une résolution prise par la structure, que ce soit sur le volet social, écologique ou économique.

1.4 QUELS SONT LES GRANDS PRINCIPES DE L'ECRITURE D'UNE CHARTE ?

Autant que possible, l'écriture de la charte résulte d'un travail collectif. Toutes les formes de récupération des idées sont envisageables, sur des temps plus ou moins longs et intenses (de quelques jours à plusieurs semaines ou mois), sur la base d'un mur d'idées, d'un blog, d'une boîte à idées, ... N'hésitez pas ! mobiliser des personnes nouvelles que la question du développement durable interpelle, sans faire forcément appel à des dirigeants politiques ou techniciens déjà largement surchargés.

1.5 COMMENT S'Y PRENDRE ?

Vous pouvez organiser, lors d'un évènement dédié ou sur la base d'un évènement existant, une information visant à mobiliser les adhérents, les parents et les amis pour

émettre des idées. Il s'agira de réfléchir suivant le type de structure, son implantation géographique, la spécificité de ses activités, son public... et formuler des engagements proches des réalités quotidiennes, c'est-à-dire simples et soutenables dans le temps.

1.6 COMMENT ASSURER LA VISIBILITE?

Autant que possible, la structure doit prévoir de rendre visible par les médias traditionnels son engagement, en intégrant l'écriture de la charte dans la démarche nationale fédérale. L'information sur les sites internet ainsi que les réseaux sociaux est également préconisée.

1.7 COMMENT OBTENIR LA CHARTE ?

Pour obtenir votre charte il vous faudra remplir un formulaire en ligne. Ce formulaire sera différent selon votre profil (association ou comité). Vous devrez renseigner le nom de votre structure, sa localité, vos engagements ainsi que le nom du président, et le cas échéant, du référent. Une fois le formulaire rempli, la commission nationale Démarche Sociétale et Environnementale étudiera vos actions et reviendra vers vous pour la validation de la charte.

1.8 QUE GAGNE-T-ON ?

La structure qui a rédigé ses engagements reçoit la charte millésimée sur un support fédéral. En outre, le président général de la FSCF signale votre action au maire de la ville et au président de l'EPCI (association déposante), ou au président du conseil général/régional (dans le cas d'un comité déposant). Vous avez de solides arguments pour faire valoir votre démarche auprès de partenaires publics ou privés.

1.9 COMBIEN DE TEMPS LA CHARTE EST-ELLE VALABLE ?

La durée de validation est de quatre ans. Un point d'étape est réalisé au bout de deux ans.

1.10 COMMENT RENOUVELER ?

Pour renouveler, la structure devra revoir à terme ses engagements en matière de développement durable et les réévaluer, voire s'engager sur d'autres si tous les engagements ont été atteints. Pour cela un bilan en ligne est proposé.

1.11 POURQUOI RENOUVELER ?

La démarche de développement durable s'inscrit, comme son nom l'indique, dans le temps. Il importe de conduire des objectifs réalistes qui méritent des ajustements réguliers et l'engagement des dirigeants successifs.

1.12 QUE FAIT-ON DES SUPPORTS ?

Le support de la charte reste acquis à l'association. La fédération assure la mise à jour des chartes, preuve de l'engagement de la structure au fil des années. Il appartient à l'association de faire la démarche du renouvellement.

1.13 QUI PEUT NOUS AIDER ?

Si de nombreux sites internet sont dédiés au développement durable, vous trouverez aussi auprès de la fédération l'assistance ponctuelle de Richard Margot en le contactant à developpementdurable@fscf.asso.fr.